COMMUNE DE SAINT SIFFRET

Tous en Scène SAINT-SIFFRET

Art & Patrimoine Saint-Siffret

2ème édition
Samedi 30 et Dimanche 31 juillet 2022

Date limite de candidature : 30 mai 2022

Préambule

Le festival d'Art contemporain « Art & Patrimoine » est organisé par la mairie de Saint-Siffret en partenariat avec l'association « Tous en scène ».
La 2ème édition du festival d'Art contemporain « Art & Patrimoine » se tiendra les 30 juillet de 10 h00 à 21h et 31 juillet de 10h à 19h00 dans le cœur du vieux village historique de la commune de Saint-Siffret.
La visite de l'exposition est gratuite, et est soumise aux règlementations de sécurité et sanitaires en vigueur à la date du festival.

Article 1 – Appel à candidature et modalités de sélection des artistes

Les candidatures sont à adresser par e-mail à culture@mairiesaintsiffret.fr ou à la mairie de Saint-Siffret (route de Saint-Maximin 30700 SAINT-SIFFRET), accompagnée :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé,
- CV artistique au format pdf (présentation, parcours artistique, techniques utilisées, ….),
- Une photo de l'Artiste au format jpeg (dimension minimum 100 pixels),
- 5 photos d'œuvres récentes de l'artiste au format numérique jpeg (dimension minimum par image 1 MO) en précisant le titre et les dimensions de chaque œuvre.
- Un chèque (à l'ordre de Tous en Scène), correspondant aux frais d'inscription et options renseignés dans le bulletin d'inscription.

Attention :

- Dans le cas où le dossier de candidature s'avèrerait incomplet, le comité artistique « Art & Patrimoine » se réserve le droit de ne pas valider l'engagement de l'artiste.
- Aucun dossier envoyé par la poste ou déposé en mairie ne sera retourné, même en cas de non sélection.

La manifestation est ouverte aux Artistes peintres, sculpteurs, plasticiens, photographes, ….

Aucun thème n'est imposé. Chacun peut laisser libre cours à sa créativité.

La sélection des artistes est effectuée par le comité artistique de « Art & Patrimoine », au vu du dossier de candidature reçu.

Le nombre d'artiste sélectionné est limité au nombre d'emplacements alloués.

La sélection est annoncée aux candidats par e-mail.
Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Article 2 – Inscription définitive, participation aux frais

Pour que l'inscription soit définitive, l'artiste doit fournir une attestation d'assurance Responsabilité civile.

Les frais d'inscription (emplacement, frais de gestion, communication) sont de :

- Résident de la commune de Saint-Siffret : 20 €
- Non Résident de la commune de Saint-Siffret : 50€

Au moment de l'inscription, l'artiste devra préciser les options souhaitées :

- Tente 3x3 – 40€ par tente
- Grille d'exposition (dans la limite des disponibilités) – maximum 3 grilles par artiste.

En signant le bulletin d'inscription, les artistes s'engagent à accepter le présent règlement.

Article 3 – Exposition

Les supports et éclairages pour l'exposition sont fournis par l'artiste. Sur demande, des grilles peuvent être mises à disposition dans la limite des quantités disponibles.

Les œuvres exposées restent sous l'entière responsabilité de l'exposant. La Mairie, les organisateurs et les propriétaires des lieux ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de dégradation, perte ou vol de quelque nature que ce soit.

Les exposants devront restituer l'emplacement occupé pendant l'exposition dans l'état identique à celui dans lequel ils l'ont reçu en début d'exposition.

Le choix final de l'implantation dans les espaces du village se fera en concertation avec les propriétaires et le comité de pilotage.
Les frais de production des œuvres, l'emballage et le stockage sont à la charge de l'artiste.

L'accrochage des œuvres et l'assurance des œuvres sont à la charge de l'artiste.

L'exposant s'engage à participer à la manifestation jusqu'à la date et heure de fermeture.

Les stands sont sous la responsabilité des exposants.

Il est formellement interdit d'exposer des copies d'œuvre.

La mairie de Saint-Siffret se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènements majeurs (protocole sanitaire modifié). Elle ne pourra être tenue responsable si une annulation de l'exposition ou des changements de dates intervenaient.

Tous les participants s'engagent à respecter les normes de sécurité et sanitaires en vigueur.

Article 4 – Communication

DROITS PHOTOGRAPHIQUES DES PERSONNES ET DES BIENS

- Les participants autorisent l'organisateur à communiquer leur nom et prénom via la presse et le service communication de l'organisateur (Mairie de Saint-Siffret et l'association Tous en scène)
- Les participants garantissent qu'ils sont l'auteur des œuvres qu'ils présentent. L'organisation décline toute responsabilité en cas de réclamation de la part d'un tiers.

Les photos des artistes, œuvres et de l'évènement pourront paraître sur le site internet, Facebook et bulletin de la Mairie de Saint-Siffret et de l'association Tous en scène. Ils pourront également être photographiées et /ou filmées au cours de la manifestation.

Ces diverses images seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation de l'évènement et pour en assurer sa communication (affiches, flyers, articles de presse, catalogue ...etc.)

CESSION DES DROITS D'AUTEUR

La Mairie de Saint-Siffret et l'association Tous en scène s'engagent à ne pratiquer aucune exploitation des reproductions des œuvres en dehors de celle relative à la promotion et la communication de l'évènement.

Article 5 - Désistement

En cas de désistement de l'Artiste **supérieur à 30 jours** avant la date prévue du festival, les frais d'inscription seront restitués.
En cas de désistement de l'Artiste dans **un délai inférieur à 30 jours** avant la date du festival prévue, les frais d'inscription seront encaissés par l'association Tous en Scène, sans que l'Artiste puisse en faire la réclamation.

Article 6 – Engagement de l'artiste

La signature du bulletin d'inscription entraîne pour l'exposant, l'acceptation du présent règlement et l'obligation de s'y conformer.

L'exposant s'engage à en appliquer tous les articles sans réserve d'aucune sorte.

Art & Patrimoine Saint-Siffret

30 et 31 juillet 2022

Bulletin d'inscription

➔ A retourner avant le 31 mai 2022 accompagné de :

- CV artistique au format pdf (présentation, parcours artistique, techniques utilisées, ….)
- Une photo de l'Artiste au format jpeg (dimension minimum 300 pixels)
- 5 photos des œuvres récentes de l'artiste au format numérique jpeg (dimension minimum 600 pixels, poids maximum par image 1 MO) en précisant le titre et les dimensions de chaque œuvre.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au moment du festival
- Chèque d'inscription à l'ordre de l'association Tous en scène.

NOM :……

Prénom : ……

Adresse : ……

……

Code postal …… Ville ……

E-mail : ……@……

Téléphone Fixe ……

Téléphone Portable ……

Site internet : www. ……

Facebook : …… Instagram : ……

N° Siret : ……

DETAIL DES TARIFS EXPOSANT :

- Frais d'inscription (emplacement, frais de gestion, communication) :
  - ☐ Résident de la commune de Saint-Siffret ⇒ 20 €
  - ☐ Non Résident de la commune de Saint-Siffret ⇒ 50€

- Adhésion association Tous en scène (facultatif):
  - ☐ Adhésion association Tous en scène (tarif spécial festival) ~~15 €~~ ⇒ 10€

- 0ptions souhaitées (facultatif):
  - ☐ Tente 3x3 blanche ⇒ 40€ par tente

    – Nombre de tente souhaitée : ……

  ☐ Grille d'exposition (dans la limite des disponibilités) – maximum 3 grilles par artiste.

  TOTAL = …… €

MODALITES DE PAIEMENT :

Total à régler par Chèque bancaire à l'ordre de « Tous en scène »

OU :

Total à régler par Virement bancaire au RIB indiqué ci-dessous :
Association Tous en Scène
IBAN : FR76 1027 8090 7400 0203 6850 181
Domiciliation : CCM UZES
BIC : CMCIFR2A

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Par mail : culture@mairiesaintsiffret.fr
- Mairie de Saint-Siffret : Nathalie FABIE – 06 22 02 45 48
- Association Tous en Scène : Lydie LABBE – 06 15 20 43 90

J'atteste avoir pris connaissance et accepter les clauses du règlement « Art et Patrimoine » et m'engager à participer à cette manifestation.

Fait à : …… Le : ……

Signature de l'exposant,